



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires juridiques

Service Recouvrement des Taxes
Domaine Public Foires et Marchés

Tél. 04 94 36 81 72

DEMANDE D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION - à renvoyer à secretariatemplacement@mairie-toulon.fr

• Demandeur

Nom et Prénom:

Agissant en qualité de :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Identité de l'entreprise ou de l'association :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable :

Email :

• Personne présente le jour de la manifestation :

Nom : Tél. portable :

• Objet de la demande

Objet / motif :

Lieu de la manifestation :

Dates et horaires de la manifestation :

Dates et horaires d'installation :

Descriptif de la manifestation (type de musique, type de stand, etc...) et du matériel utilisé :

Dimensions d'occupations souhaitées (en mètre) :

Longueur : Largeur : Surface (en m²) :

• Type de manifestation

Rassemblement festif et musical de plus de 500 personnes :

Nombre estimatif de participants :

Événement présentant un caractère sensible (événement culturel, politique...) :

Nombre estimatif de participants :

Manifestation à but lucratif de plus de 1500... :

Nombre estimatif de participants :

Pour toute autre manifestation :

Nombre estimatif de participants :

• Documents nécessaires à l'examen de la demande

Les documents suivants doivent impérativement être joints à la présente demande :

- L'attestation sur l'honneur ci-après
- Le formulaire **DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE (Cerfa 13939*01)** le cas échéant
- Extrait Kbis (moins de 3 mois) **ou** récépissé d'enregistrement à la chambre des métiers **ou** statuts associatifs,
- Photos du matériel utilisé et/ou des supports prévus,
- Photos de l'emplacement désiré ainsi que son environnement,
- Croquis précis avec :
 - mention des dimensions de l'emplacement,
 - plan de positionnement du matériel,
 - plan de l'environnement mitoyen (rue, commerces, restaurants...).

• Mesures de sécurité

L'organisateur est responsable de la manifestation qu'il organise.

À ce titre, l'organisateur devra saisir les **services de la Préfecture du Var** pour déclarer le dispositif de sécurité prévu pour la manifestation.

Le service Emplacements se réserve le droit de vous réclamer des documents supplémentaires en fonction des demandes. Dans les cas où votre manifestation prévoit une occupation sur trottoir, un passage piéton de **1,40 m minimum devra être conservé.**

Les demandes devront être formulées au minimum **1 mois avant** la date souhaitée et **4 mois avant** pour **les manifestations de plus de 1500 personnes**

Enfin, en fonction des caractéristiques de votre manifestation, la ville se réserve le droit d'organiser une réunion sur site afin de fixer ensemble les mesures de sécurité liées à votre événement.

Toute demande incomplète ne pourra être étudiée

Date : Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) _____

Agissant en qualité de : _____

Pour le compte de l'association / l'entreprise / en nom propre : _____

- Atteste être le responsable de l'organisation de la manifestation qui aura lieu le(s) _____

A l'adresse : _____

- Atteste voir pris connaissance des dernières mesures sanitaires imposées par l'Etat ;
- M'engage à mettre en place et à faire respecter, pendant toute la durée de la manifestation (installation et démontage compris), un protocole sanitaire visant à garantir le respect des mesures barrières permettant de limiter la propagation du virus ;
- M'engage à déclarer la manifestation auprès des services de la Préfecture du Var ;
- M'engage à annuler la manifestation et à prévenir la Ville de Toulon (Service des Emplacements) en cas d'interdiction formulée par la Préfecture au plus tard dans les 2 jours qui précèdent la tenue de la manifestation.

Fait à : _____

Date et signature